

RMI-RMA ou insertion véritable dans l'emploi ?

Catherine Mills

Au motif de la critique du RMI (limite de l'insertion), la réforme proposée par Fillon est dominée par l'hyper libéralisme. Il s'agit avant tout de peser pour limiter les dépenses, tandis qu'on accroît la prétendue responsabilité des RMistes dans « l'insertion », qu'on instaure des divisions entre différentes catégories de chômeurs, les « employables » devant se plier à la surenchère à la baisse du coût du travail et du droit social.

Une réforme hyper-libérale

1). La décentralisation de la gestion de l'allocation du RMI aux départements (Conseils généraux). Les présidents de Conseil général se verront confier le pilotage de l'ensemble RMI-RMA au lieu des Commissions locales d'insertion (CLI). Ils pourraient décider de la radiation comme de l'admission dans le système. Les Commissions locales d'insertion perdent leurs compétences concernant l'examen des situations individuelles, au détriment de la proximité avec les intéressés. On risque de voir se développer une logique d'aide sociale et de clientélisme, avec de fortes inégalités entre les départements, un renforcement de l'arbitraire et de la bureaucratie.

La question du financement au centre

De lourdes menaces pèsent sur les finances des départements avec en perspective la réalisation d'économies sur le dos des allocataires. Les départements les plus pauvres vont être écrasés en fonction du nombre de Rmistés (l'écart pouvant être de 1 à 8). Des péréquations financières auraient été indispensables pour éviter le renforcement des inégalités entre départements. Or elles ne sont pas prévues.

Contrairement à ce que prétend Fillon, l'insuffisance organisée du financement contribuera à diminuer l'offre et les moyens de l'insertion. Les départements n'auront pas une obligation suffisante de financer des crédits d'insertion - même si on a rétabli leur obligation d'y consacrer 17% qui avait disparu dans les textes précédents - mais c'est bien peu. Les inégalités risquent de s'accroître au détriment des publics les plus fragiles ne pouvant défendre leurs droits. La récupération sur les successions, notamment en zone rurale va exercer un effet d'éviction et de dissuasion.

La composition du Conseil départemental d'insertion est floue et confiée au Conseil général au détriment des partenariats nécessaires avec l'État, la région, la commune.

2). le Contrat d'insertion- Revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Ce serait un contrat de travail d'une durée déterminée de six mois, renouvelable deux fois, proche des CES, mais avec des aspects gravement dérogoires à la notion de salaire et du Code de la sécurité sociale. Il s'adresse aux

bénéficiaires du RMI, recevant celui-ci depuis plus de deux ans (1) (300 000 personnes). Il serait mis en place par une convention entre un employeur et, non plus l'État, mais un Conseil général. La durée hebdomadaire du travail serait de 20 heures et cela concernerait non seulement le secteur non marchand, comme pour les CES, mais aussi les employeurs du secteur marchand.

Une « aide » pour les employeurs

L'employeur recevrait une aide du Conseil général égale au montant du RMI de base pour une personne diminué du forfait logement (326,3 euros). Les employeurs du secteur marchand seraient exonérés de charges patronales, prises en charge par l'État.

Une zone de sous-droits

La rémunération versée n'est pas vraiment un salaire. L'employeur verserait la différence entre le SMIC à mi-temps pour 20 heures et le montant du RMI. Seule la part versée par l'employeur au-delà du montant du RMI est considérée comme un salaire. Les cotisations sociales ne sont calculées que sur cette partie. Cela constitue une rupture du principe d'égalité et c'est donc inconstitutionnel. Les « bénéficiaires » sont condamnés à un sous-contrat, privés d'une partie des droits liés au contrat de travail. En outre, ils ont même interdiction de travailler pendant leur second mi-temps. Cela met en cause les formules d'intéressement permettant de cumuler pour un temps le minimum social et une reprise d'activité à mi-temps. Là aussi, c'est discriminatoire et contradictoire avec le principe de gain monétaire lié à la reprise d'activité.

De plus, il y aura réduction de l'assiette de cotisations sociales et renforcement du démantèlement du droit du travail et de la sécurité sociale.

Cela va contribuer à réduire les droits à la retraite et au chômage. Ainsi un an de RMA ne permettra de valider qu'un trimestre pour la retraite.

On aboutit à la construction d'une zone de sous-droits, de sous-rémunération associée au contrat.

Une logique de Workfare

Le chômeur devra en rabattre sur ses exigences, au fur et à mesure que dure le chômage, finie « la norme d'emploi convenable ».

On entre dans une logique de workfare visant à obliger les

Rmistes à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quelle condition, sous menace de radiation. Avec la mise en concurrence des salariés sur un même emploi, il y aurait substitution d'une main-d'œuvre moins chère. Le RMA sera moins rémunérateur que le RMI en raison de l'interdiction de cumul. Le Rmiste-Rmaste perdra 300 euros par mois, alors que l'entreprise sera aidée, y compris par les exonérations sur les bas salaires et pourra utiliser une main-d'œuvre au rabais, ce qui renforcera la flexibilité à la baisse de tous les salaires. On vise ainsi à mettre en concurrence les pauvres entre eux, les CI-RMA concurrenceront les emplois tenus par les CES ou autres contrats. Le gouvernement et ses ministres parlent de réhabiliter la « valeur travail » alors que se multiplient les plans sociaux et qu'ils « proposent » des contrats à mi-temps pour la moitié du SMIC, quels que soient les salaires pratiqués dans la profession.

Tandis que l'employeur participera au contrôle, adressera au référent de l'allocataire une attestation de son activité tenant lieu de contrat d'insertion. ■ C. M.

L'entreprise pourra employer à temps partiel des salariés pour un coût entre 2,7 et 3,4 euros de l'heure, entre 15% et 30% du prix normal de l'heure de travail.

Coût réel payé par l'employeur pour l'embauche d'un Rmiste-Rmaste : 183 euros par mois. C'est la différence entre le montant du Smic à mi-temps (pour 20 heures de travail) et le RMI (moins le forfait logement) que lui versera le Conseil général.

1. Lors du débat à l'Assemblée nationale, il semble que cette durée ait été réduite à un an.

Contre le discours et les pratiques de « la remise au travail » des chômeurs au moyen d'emplois flexibles, contraignants et mal rémunérés, des expériences locales, forcément limitées tentent de démontrer que d'autres choix sont possibles.

Les forums pour l'emploi

En Ile de France, des villes (Paris, Ivry, Vitry, Bagnolet ...) se sont mobilisées récemment pour activer le retour à l'emploi rapide de salariés au chômage depuis moins d'un an, en fondant leur travail sur les besoins de recrutement non satisfaits dans les entreprises locales, au regard des qualifications des chômeurs. Ces forums, véritables plates-formes d'entreprises offreuseuses d'emplois et de services publics et privés mais aussi d'institutions habituellement réservés au chômeurs, représentent un véritable « bouquet de ressources dynamiques et immédiatement disponibles ». Ainsi se trouvent regroupés et mobilisés sur un lieu unique, autour des entreprises locales, les services de l'ANPE, des Missions Locales, de l'AFPA, des GRETA, de la DDTEFP, les chambres consulaires, et parfois les universités. L'effet de proximité, la mobilisation et l'accès facile et direct de l'ensemble de ces acteurs locaux de l'emploi, démultiplient l'efficacité des services habituellement proposés aux chômeurs. Le bilan de ces actions locales est de ce point de vue tout à fait éloquent en terme de fréquentation de l'événement, et de résultats (nombre d'entretiens accordés sur place, de RV pris, de contrats signés).

Ces tentatives montrent bien qu'il est possible de proposer de vrais emplois correctement rémunérés adossés à des formations (quand cela est nécessaire). Renoncer à cet objectif c'est forcément s'inscrire dans une spirale négative qui tend vers des politiques de bas salaires et d'emplois flexibles prônés par l'ensemble du patronat européen sous le prétexte que la mondialisation de l'économie est contradictoire avec une certaine idée de la sécurisation de l'emploi.

Le « Pôle Maintenance » de l'ARESA (Association pour le redéveloppement économique de la Seine Amont)

Cette initiative soutenue par les villes, l'Etat (DDTEFP), les ASSEDIC, LES GRETA, les entreprises locales et leurs syndicats, est partie du constat de l'existence d'un réservoir de main d'œuvre industrielle composé des ex salariés des entreprises délocalisées ou démantelées, pour l'essentiels chômeurs de plus ou moins longue durée. Il

s'agit le plus souvent d'hommes âgés de 40 ans et plus, même si les actions entreprises ont intégré un faible pourcentage de jeunes des Missions Locales.

Par ailleurs, au regard de cette main d'œuvre disponible, la forte urbanisation du territoire, et la présence d'un tissu conséquent d'entreprises, constituent un potentiel de développement de la maintenance immobilière, informatique, des systèmes de climatisation, des transports ... qui forment le marché de la maintenance.

Deux objectifs principaux ont été fixés au Pôle Maintenance :

- Faciliter le recrutement et la formation du personnel exerçant dans les métiers de la maintenance,
- Soutenir le développement économique des entreprises exerçant des activités de maintenance par leur mise en réseau et l'apport de services.

Trois formations ont été financées par les ASSEDIC dans le cadre des dispositifs du PARE. :

1. Ouvrier polyvalent du bâtiment (15 stagiaires)
2. Agent de maintenance de chaudières à gaz (27 stagiaires entre 2002 et 2003)
3. Techniciens de maintenance informatique (15 stagiaires). Cette dernière formation a été réalisée en coopération avec une école d'ingénieurs et sa « Junior Entreprise ».

Les résultats sur le retour à l'emploi, bien qu'honorables (70 % environ), pointent les aspects d'une efficacité en demie-teinte. Ces aspects sont liés à l'impressionnant dispositif des acteurs locaux mobilisés et des moyens mis en œuvre confrontés au marché de la maintenance, insuffisamment cerné en amont d'une part, puis à la cible des chômeurs ayant peu de formation d'autre part. Si ces actions devaient être reconduites, le ciblage des chômeurs par rapport aux pré-requis pour l'entrée en formation, et le marché seraient des points à travailler davantage. Cependant, les employeurs engagés à l'origine du projet le sont restés jusqu'à son aboutissement, et le retour à l'emploi de 40 personnes dans des emplois qualifiés, reconnus et rémunérés correctement, est à mettre à l'actif de cette action fortement volontariste. ■ G.T.

Favoriser l'insertion des Rmistes dans l'emploi

Se battre pour le retrait de cette loi scélérate. La volonté de l'État de se désengager vise à contraindre les départements tout particulièrement les plus pauvres à dégonfler les statistiques des Rmistes. L'effort d'insertion devient la responsabilité des pauvres eux-mêmes à partir d'une flexibilisation forcée à la baisse du coût du travail. Alerter d'urgence sur ce texte, organiser les résistances et les rassemblements entre salariés, chômeurs, Rmistes et leurs associations, populations, élus ... et travailler aux propositions alternatives.

Critique du revenu minimum d'existence, un tel projet même avec des droits relevés institutionnaliserait la pauvreté. On renoncerait définitivement à l'insertion dans l'emploi stable, rémunéré et qualifié à partir d'une formation choisie. Son financement serait conditionné à la régression de toute la protection sociale reporter sur l'accroissement de l'impôt sur les revenus des salariés considérés comme des nantis. Il ne s'attaquerait pas à la finance, au profit, aux critères des gestions des entreprises visant la rentabilité financière et non l'emploi.

Quelles propositions alternatives aux plans libéraux ?

1) Objectifs sociaux

Accroître le RMI et les autres minima sociaux, ce qui d'ailleurs contribuerait à stimuler la consommation et donc la croissance.

Développer l'offre d'insertion dans l'emploi, à la hauteur des besoins.

Cela passe aussi par des aides à l'insertion sociale (logement, transports gratuits, santé ...).

Cela nécessite des moyens renforcés en personnel en quantité, en qualité (formation), notamment au niveau du service public de l'emploi, pour les entretiens individualisés avec les Rmistes, l'écoute de leurs propositions, un montage avec les institutions compétentes, des formations adaptées, choisies, développées et efficaces. Cela exige un essor sans précédent du rôle de la formation pour un retour véritable à un emploi stable, rémunéré, de qualité. Le volet insertion du RMI doit être effectivement considérablement développé.

Cela implique évidemment une responsabilisation sociale accrue des entreprises et des administrations dans la création et le maintien de l'emploi, et dans les reclassements véritables.

Un contrôle démocratique des fonds publics dits pour l'emploi et la formation, y compris des fonds visant à l'insertion des Rmistes. Un rôle accru des Régions en matière de formation continue implique des branchements avec les autres institutions et entreprises, à tous les niveaux, sensées travailler sur l'offre d'insertion dans l'emploi, notamment à partir de la formation. Cela exige aussi de veiller aux débouchés des formations sur des emplois de qualité.

2) Droits – pouvoirs – institutions nouvelles – partenariats à construire

Agir pour maintenir et développer les liens de proximité entre les Rmistes et les institutions de proximité, notamment au niveau de la commune, le rôle des CLI (commissions locales d'insertion). Ce niveau est plus proche des intéressés eux-mêmes, des travailleurs sociaux, des associations. Il faut travailler à ce niveau pour rassembler, renforcer les liens avec les associations de chômeurs et de précaires, travailler à l'expression et à la représentation propres des Rmistes.

Exiger une péréquation entre les départements en fonction du nombre de Rmistes, accroître les financements, en particulier les moyens et les obligations de l'insertion, pour les départements, notamment les plus pauvres.

Imposer un contrôle démocratique sur la composition du CDI (Conseil départemental d'insertion). En effet celle-ci est à la discrétion du président du conseil général dans la nouvelle loi.

Imposer des critères et des objectifs sociaux et économiques afin d'éviter une sélection et une élimination des Rmistes faute de moyens de financement.

Exiger un CDI représentatif de l'ensemble des acteurs et des sensibilités, afin que les Rmistes puissent être entendus et défendus (diversité des acteurs, travailleurs sociaux, élus et responsables au service de ces publics en difficulté, associations, notamment associations de chômeurs, représentants d'administrations publiques, élus dans leur diversité, syndicats, etc, entreprises où se ferait l'insertion). Dans les différentes institutions, renforcer les droits et pouvoirs des chômeurs, des Rmistes, des salariés. Partir de leurs propositions. Renforcer leurs pouvoirs, leur expression propre, la possibilité d'être défendus au sein de l'ANPE, des institutions d'indemnisation du chômage, ou de gestion des fonds du RMI et de l'insertion, dans les institutions de formation...

3) Financements

Exiger avant l'application de la loi, l'affectation des moyens de financement aux départements qui ne peuvent faire face à cette responsabilité écrasante.

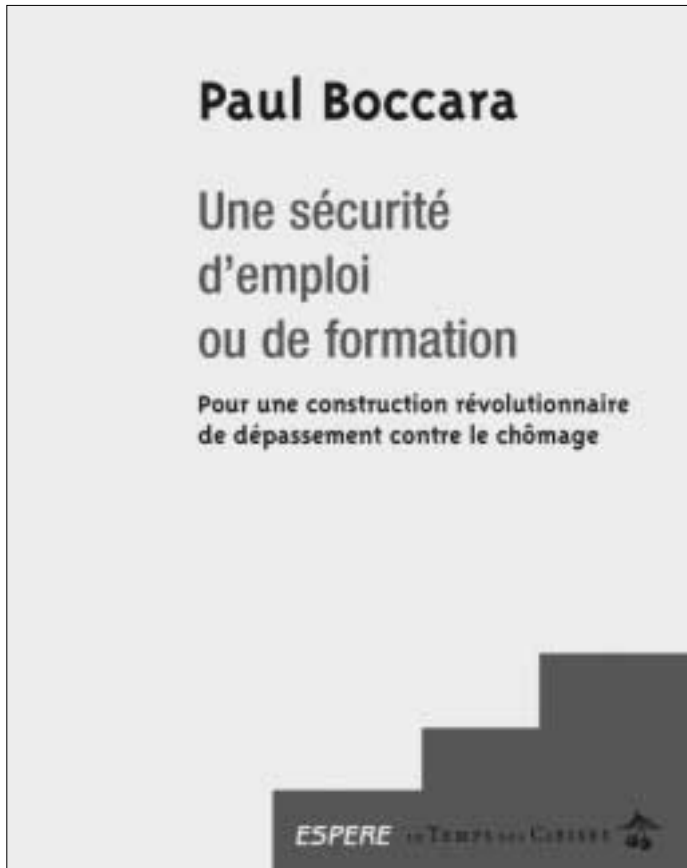
Développer et renforcer les financements. Une contribution de solidarité prélevée sur une partie de cette cotisation nouvelle que nous voulons instituer sur les revenus financiers des entreprises et qui pourrait être affectée au financement du RMI et de l'insertion (notamment à partir de la formation).

Tandis que la modulation du taux de la cotisation patronale tendrait à pénaliser les entreprises qui fuient dans les licenciements, le recours excessif aux emplois précaires, la course aux placements financiers. A l'inverse il s'agit d'inciter à la création d'emplois stables et bien rémunérés, ce qui du même coup accroîtrait la rentrée de ressources nouvelles permettant de faire face à la lutte contre l'exclusion et pour une insertion dans l'emploi.

Refuser le désengagement de l'État, exiger les moyens de financement pour que les institutions concernées (région, département, commune) puissent faire face aux besoins de financement dans la lutte contre la pauvreté et pour une insertion véritable.

Cela implique aussi de nouveaux moyens des financements pour un rôle tout à fait nouveau de la formation continue, pour ces publics en difficulté. La cotisation patronale devrait être accrue pour une prise en compte beaucoup plus conséquente des besoins de financement de la formation continue avec un reversement aux institutions de formation dont le caractère public et social devrait être accru.

Cela impliquerait aussi un rôle tout à fait nouveau des crédits, avec des prêts bonifiés et des taux d'intérêt d'autant plus bas que les entreprises programment des investissements centrés sur le développement des emplois, des salaires et des formations efficaces. Des batailles devraient aussi être menées au niveau européen notamment pour exiger que la BCE, à partir d'interventions démocratisées, vise l'emploi et la formation qualifiante, avec des taux d'intérêt abaissés lorsque les entreprises programment des investissements centrés sur le développement des emplois et des formations qualifiantes. ■ C. M.



Un livre fondamental pour la rentrée sociale et la nouvelle période politique

Les enjeux de l'insécurité sociale, du chômage massif durable et de la précarité sont au cœur de notre époque. Les insuffisances des réponses apportées par les partis de gauche, toutes les forces politiques et le mouvement social lancent des défis de créativité.

Le projet de Sécurité d'emploi ou de formation (SEF) se propose d'y répondre par une construction d'ensemble radicalement novatrice et des avancées immédiates. Il vise un projet de société et de civilisation, comme jadis la Sécurité sociale, et même de façon plus ample et plus audacieuse. Il s'agit d'assurer à chacune et à chacun un emploi ou une formation, avec un bon revenu et des passages de l'un à l'autre maîtrisés par les intéressés. On supprimerait et dépasserait le chômage dans une mobilité de promotion. Ce projet inspire déjà des expériences et des avancées de la loi en France.

L'ouvrage concerne, à la fois, les grands débats économiques et politiques sur les réponses au chômage et de multiples chantiers de construction partant des diverses situations concrètes. Il comprend 3 parties.

- La première, intitulée *Le projet et ses caractères*, considère notamment ses éléments caractéristiques :
 - Technologie
 - Au-delà du plein emploi
 - Sécurité
 - Dépasser
 - Activités
 - Discriminations(hommes/femmes, immigrés,...)
 - Financements
 - Pouvoirs
- La deuxième partie, intitulée *Des chantiers de construction*, examine 12 chantiers :
 - Précaires
 - Jeunes
 - RMI
 - PARE
 - Licenciements
 - Fonds publics
 - Temps de travail
 - Formation continue
 - Formation et autonomie
 - Territoires
 - Union européenne
 - Monde
- La troisième partie, intitulée *Réformes conservatrices ou dépassement révolutionnaire du marché du travail*, examine les 3 dimensions d'une construction systématique novatrice :
 - **Rotation** : rotation entre emploi et formation. Au-delà du plein emploi et du revenu d'existence .
 - **Pouvoirs** : nouveaux pouvoirs et éradication du chômage. Au-delà d'une continuité de droits et de nouveaux statuts .
 - **Régulation** : régulation de la sécurisation de l'emploi et de la formation. Une régulation économique mixte avec prédominance de l'efficacité sociale sur la rentabilité financière.

Cet ouvrage sera en vente à la Fête de l'Humanité au prix de 19 euros. Il peut être commandé à *Economie et Politique*

Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :Code postal :

Règlement à l'ordre d'Economie et Politique - 2, place du Colonel Fabien - 75019 Paris

2 Chantier

S'opposer aux licenciements avec des pouvoirs suspensifs et de contre-propositions des CE, des travailleurs et de leurs organisations, des arbitrages publics sur les négociations sur ces contre-propositions

Cela concerne des obligations de suspendre les suppressions d'emplois pour permettre aux salariés, aux citoyens, aux élus d'examiner les causes réelles des difficultés annoncées par les directions d'entreprises, de faire d'autres propositions baissant d'autres coûts que le « coût du travail », cherchant d'autres financements. Cela vise aussi un nouveau droit social permettant des arbitrages à partir de ces propositions. Cela concerne également des mesures pour s'opposer aux délocalisations, aux fermetures de sites et licenciements particulièrement – mais aussi dans tous les autres cas – lorsque le groupe annonce des bénéfices. Cela suppose que l'on réclame des pouvoirs réels pour être informés à temps mais aussi pour suspendre des décisions pour des contre-propositions visant à des maintiens d'emplois mais aussi à de bons reclassements, si nécessaires, avec des formations choisies, de nouvelles coopérations et des éléments de politique industrielle et de développements des services à partir des enjeux créés par les bouleversements des connaissances et la mondialisation. Développer des actions et des propositions sur la responsabilité sociale des grandes entreprises nationales publiques semi-publiques ou privées en matière d'emploi, de formation, de développement responsable et durable.